

VAJ

CENTRE COMMUNAL
ACTION SOCIALE

LIVRET D'ACCUEIL EN EHPAD RÉSIDENCE FERRIÉ



... Laval à vos côtés au fil de la vie...

LAV

SOMMAIRE

LA RÉSIDENCE FERRIÉ

L'environnement	4
Les locaux	4
L'équipe	5
La démarche qualité	6-7

LES MODALITÉS D'ADMISSION

L'hébergement permanent	8-9
L'hébergement temporaire	10-11

VIVRE À FERRIÉ

La restauration	12
L'entretien du logement et du linge	12
Les activités et loisirs	13-14
Les soins	14
Le courrier	14
Le coiffeur et pédicure	14
Le culte	15
La protection des biens	15
Le conseil de la vie sociale	15





AVANT-PROPOS



Viellir en établissement ne doit pas empêcher chacun de bien vivre avec ses valeurs, ses idées, son histoire, son vécu personnel, dans un contexte et un cadre de vie qui évoluent, avec des besoins différents.

La résidence Ferrié gérée par le CCAS de la Ville de Laval est un lieu de vie et de soins où le personnel est à l'écoute des résidents et de leurs familles.

Je sais pouvoir compter sur les équipes de soins, d'hébergement et d'animation de ces trois structures qui mettent tout en oeuvre pour proposer à chacun, non pas un simple séjour mais un véritable projet de vie de façon à ce que chacun se sente réellement chez soi au sein de l'établissement.

A Hestia ou à Ferrié, une équipe de professionnels qualifiés vous accueillera en privilégiant constamment un accompagnement individualisé et de qualité.

Au fil des pages de ce livret, vous trouverez tous les renseignements utiles sur les modalités d'admission et sur la vie à la résidence Ferrié.

Gwendoline Galou

Adjointe au maire en charge des solidarités, des seniors et de la santé
Vice-présidente du CCAS

François Zocchetto

Maire de Laval
Président du CCAS



■ LA RÉSIDENCE FERRIÉ

La résidence Ferrié est l'une des deux résidences médicalisées EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) administrées par le Centre Communal d'Action Sociale, établissement public communal, dont le maire de Laval est le président.

L'ENVIRONNEMENT

Située sur la rive droite de la rivière la Mayenne, à l'entrée du quartier Ferrié, la résidence Ferrié offre aux personnes âgées lavalloises de plus de 60 ans des logements individuels dans un cadre calme, verdoyant et lumineux.

Elle est desservie par :

- la ligne City TUL : Gare SNCF – Ferrié avec l'arrêt "Rastatt" dans le quartier Ferrié,
- la ligne D : Ribaudières – Bozées avec l'arrêt "Guynemer" situé rue de la Gaucherie,
- la ligne A : Tassigny – Bozées, avec l'arrêt "42° RT", situé avenue de Fougères.

LES LOCAUX

LES ESPACES PRIVATIFS

La résidence est composée de 126 chambres (21 m² en moyenne) réparties sur 3 niveaux.

Les 1^{er} et le 2^{ème} étages disposent chacun de 56 chambres, offrant un hébergement permanent classique.

Au rez-de-chaussée, une unité protégée dédiée aux personnes désorientées (unité « Le Patio ») propose 14 places, dont 10 pour l'hébergement permanent et 4 réservées pour des séjours temporaires.

Pour votre confort, tous les logements sont équipés :

- > d'une sonnette d'appel,
- > d'une télévision,
- > d'une prise téléphone et d'un accès Internet.



Le logement se compose :

> d'une pièce principale équipée d'un lit médicalisé, d'un chevet, d'un fauteuil, d'un bureau ainsi que d'une chaise avec accoudoirs. L'ensemble est fourni par la résidence. La chambre propose également un meuble de rangement spacieux équipé d'une penderie,

> d'une salle de bain avec douche de plain-pied, lavabo, et wc avec barre de maintien.

Pour recréer votre cadre de vie, vous pourrez apporter vos objets de décoration et objets personnels (tableaux, fleurs, ...etc.), en concertation avec la direction.

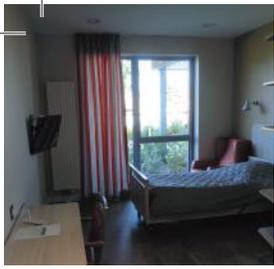
LES ESPACES COLLECTIFS

> Au rez de chaussée, vous trouverez un grand salon, la petite épicerie pour faire vos compléments de courses, ainsi qu'un salon de coiffure. Nous proposons également, dans un cadre de soins, l'accès à un espace de bien être et à une salle de balnéothérapie.

> Aux 1^{er} et 2^{ème} étages, vous pourrez profiter des nombreux salons, salles d'activités et salles à manger à chaque niveau. La résidence propose également des patios à chaque étage ainsi que des terrasses avec meubles de jardin.

Vous pourrez profiter du jardin extérieur arboré et équipé de bancs. L'unité protégée est dotée d'un jardin sécurisé.

Les étages sont desservis par 3 ascenseurs.



L'ÉQUIPE

L'équipe de la Résidence Ferrié est une équipe de professionnels qualifiés composée de personnels :

- > **médical** : médecin coordonnateur,
- > **paramédical** : infirmières coordinatrices, infirmières, aide médico-psychologique, assistants de soins en gérontologie, aides-soignants, agents de soins, ergothérapeute, psychologue et diététicien,
- > **d'animation** : animateurs, auxiliaires de vie,
- > **de restauration et d'hébergement** : cuisiniers, agents de restauration et d'entretien des locaux, lingères,
- > **administratifs** : directeur, directeur adjoint, agents d'accueil et assistants administratifs.





LA DÉMARCHE QUALITÉ

La résidence s'engage, en conformité avec les normes de sécurité en vigueur et dans le respect des principes et droits élémentaires de la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante :

> dans une démarche qualité garantissant à toute personne accueillie ainsi qu'à ses proches les meilleures conditions de vie, d'accompagnement et de soins,

> à faire en sorte que la qualité des prises en soins repose sur une transparence du fonctionnement de l'institution, clairement définie dans le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour.

A cet effet, un contrat pluriannuel signé entre le Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le président du Conseil départemental et l'établissement, en définit les conditions de fonctionnement.



■ LES MODALITÉS D'ADMISSION

L'HÉBERGEMENT PERMANENT

L'établissement reçoit des personnes âgées d'au moins 60 ans. Une priorité est donnée aux habitants de Laval ou en demande de rapprochement familial.

Pour s'inscrire sur la liste d'attente, il faut remplir un formulaire unique d'inscription en EHPAD en ligne, sur le site ViaTrajectoire.

L'admission est ensuite prononcée par le directeur de l'établissement après avis du médecin coordonnateur et sur décision de la commission d'admission du Centre Communal d'Action Sociale dont la mission est de vérifier l'adéquation entre les capacités d'accueil de la structure et les besoins de la personne âgée (aide et accompagnement, soins...).

Dès votre arrivée, il vous sera demandé de compléter un dossier administratif et de signer :

- > le contrat de séjour, auquel est joint le règlement de fonctionnement,
- > un engagement de paiement.

LES TARIFS ET PRESTATIONS

La redevance mensuelle, révisable tous les ans, est payable à terme échu. Son montant est fixé par le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale après approbation du Conseil départemental.

La redevance comprend :

D'une part, la tarification hébergement incluant :

- > le loyer,
- > la restauration,
- > les charges (eau, électricité, chauffage...),
- > l'entretien du logement et du linge,
- > le linge de lit et de toilette,
- > les animations (à l'exception des sorties)
- > la mise à disposition gratuite du wifi dans tout l'établissement.

D'autre part, la tarification dépendance établie en fonction de votre degré d'autonomie, incluant :

- > les protections liées à l'incontinence,
- > une partie des frais de personnel prenant en charge l'aide et les soins au quotidien.

LES AIDES FINANCIÈRES

Vous pouvez bénéficier :

- > de l'Allocation personnalisée au logement (APL) selon vos ressources.
- > de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) si vous êtes classé(e) en GIR 1 à 4. Cette allocation est versée directement au CCAS par le Conseil départemental sous certaines conditions. Quel que soit le degré de dépendance, un ticket modérateur dépendance reste à votre charge.

Les dossiers de demande vous sont remis par l'établissement à votre entrée.

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale départementale. Le dossier est à constituer auprès du CCAS de Laval (T. 02 43 49 47 47).

Pour tout renseignement, le secrétariat de l'EHPAD se tient à votre disposition et peut vous orienter si besoin, auprès d'un travailleur social du CCAS ou les services de la Maison départementale de l'Autonomie.



■ LES MODALITÉS D'ADMISSION

L'UNITÉ PROTÉGÉE « LE PATIO »

L'accueil en Unité Spécifique (UPAD) est proposé aux personnes souffrant d'une maladie neurodégénérative de type Alzheimer ou trouble apparenté. Cet accueil est réservé aux personnes présentant des troubles psycho-comportementaux dont la sévérité et/ou la persistance compromet la qualité de vie du résident et sa sécurité, et ne sont pas compatibles avec un accueil en unité traditionnelle de l'EHPAD.

L'admission en UPAD est décidée après avis du médecin coordonnateur et de la psychologue de l'établissement, sur la base du certificat médical complété par le médecin traitant ou spécialiste.

L'unité spécifique n'est pas nécessairement un lieu de vie définitif pour les résidents. La diminution ou la disparition des symptômes psycho-comportementaux compatibles avec le retour dans une unité d'hébergement classique constituent un des critères de sortie de l'unité. Il en est de même pour les résidents à un stade avancé de la maladie, notamment lorsque leur état de santé nécessite une prise en charge palliative.

L'intérêt et les bénéfices de la prise en charge spécifique au sein de l'unité sont régulièrement réévalués par l'équipe pluridisciplinaire.

L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE DANS L'UNITÉ PROTÉGÉE « LE PATIO »

D'une durée maximum d'un mois renouvelable deux fois, le séjour temporaire contribue au soutien à domicile des personnes en soulageant les aidant familiaux et répond aux difficultés passagères que peuvent rencontrer les personnes souffrant de troubles cognitifs liés à une maladie neuro-dégénérative : absence momentanée de la famille ou de l'entourage, répit de l'aidant, inadaptation du logement, dégradation momentanée de l'état de santé, sortie d'hôpital...

La résidence dispose de 4 chambres meublées avec salle de bain attenante comprenant un lit, un chevet, un fauteuil, un bureau, un meuble de rangement équipé d'une penderie, une chaise et une télévision.

LES TARIFS

Ils sont identiques à ceux de l'hébergement permanent.

LES AIDES FINANCIÈRES

Vous pouvez bénéficier :

- > d'une participation du Conseil départemental si vous bénéficiez de l'Allocation personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile.
- > de l'Allocation Personnalisée au Logement (APL) selon vos ressources, moyennant un délai de carence d'un mois.





VIVRE À FERRIÉ

Chacun peut participer aux activités proposées, recevoir des visites tout au long de la journée.

LA RESTAURATION

Les petits-déjeuners, déjeuners et dîners sont servis dans les salles à manger de chaque étage.

L'ensemble des repas sont réalisés sur place par l'équipe de cuisiniers, conseillés par une diététicienne.

L'élaboration des menus respecte les souhaits des résidents, recueillis lors de la commission menus. Certains régimes sont pris en compte sur prescription médicale. Tous les jours, un goûter fait « maison » est proposé vers 16h dans les salles à manger.

Le restaurant est également ouvert aux personnes âgées de l'extérieur selon disponibilité, y compris aux parents et amis en prévenant 10 jours à l'avance.

Il est possible de réserver une salle à manger des invités.





L'ENTRETIEN DU LOGEMENT ET DU LINGE

L'établissement assure le ménage des logements. Les petites réparations afférentes au logement sont effectuées par un agent d'entretien du CCAS.

Votre linge personnel doit obligatoirement être marqué à votre nom. Il est entretenu par la lingère de l'établissement. Une prestation d'étiquetage du linge payante est réalisée par la résidence, sur simple demande.

Le linge de lit et le linge de toilette sont mis à disposition et entretenus par une société de blanchisserie.

Ces prestations sont comprises dans le prix de journée.

LES ACTIVITÉS ET LOISIRS

Les animations s'articulent autour de moments forts tout au long de l'année : fêtes du calendrier, anniversaires, rencontres inter-établissements, rencontres avec les enfants (accueils de loisirs, écoles...) selon un programme mensuel affiché dans la résidence et remis à chaque résident. Toutes ces activités sont orchestrées par une équipe d'animateurs. Dans la mesure du possible, un animateur sera présent les samedis.

Des loisirs collectifs sont proposés très régulièrement :

- > travaux manuels,
- > ateliers mémoire,
- > gymnastique douce, chant,
- > loto,
- > sorties
- > épicerie tous les 15 jours,
- > spectacles,
- > jeux de société,
- > lecture du journal.

POUR EN SAVOIR PLUS

La direction de l'établissement se tient à votre disposition pour tout complément d'information, ou suggestions éventuelles dans le but de contribuer à l'amélioration du service rendu.



VIVRE À FERRIÉ

LES SOINS

Vous conservez le libre choix de votre médecin et de votre kinésithérapeute. Les médicaments sont délivrés par une pharmacie conventionnée avec l'établissement afin de sécuriser leur préparation. Néanmoins, le résident pourra conserver le pharmacien de son choix dans certains cas en accord avec l'établissement.

Jour et nuit, l'équipe paramédicale se relaie pour assurer une présence et des soins de qualité. Une astreinte infirmier de nuit est organisée 7 j/7. Les rendez-vous médicaux extérieurs et l'organisation du transport sont gérés par les infirmières de l'établissement. Seules les infirmières de l'établissement peuvent intervenir auprès de vous selon la prescription de votre médecin traitant.

LE COURRIER

Il est distribué chaque jour dans votre boîte aux lettres à l'accueil. Une boîte courrier départ est à votre disposition à l'intérieur de l'établissement et relevée chaque jour. La presse est à votre disposition dans les différentes unités de l'établissement.

LE COIFFEUR ET LE PÉDICURE

Ils interviennent à votre demande et sont directement rémunérés par vous. L'établissement met à disposition un salon de coiffure au rez-de-chaussée. Les réservations du salon de coiffure doivent être réalisées à l'accueil.



LE CULTE

Un office religieux a lieu une fois par semaine dans le respect des convictions de chacun.

LA PROTECTION DES BIENS

Il est demandé aux résidents de souscrire une assurance responsabilité civile personnelle.

Les objets de valeur ou moyens de règlement peuvent être déposés au coffre de l'établissement dans le respect de la réglementation en vigueur. L'établissement ne saurait être tenu responsable en cas de perte, vol ou dégradation des valeurs ou objets de valeurs détenus par le résident.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le conseil de la vie sociale permet aux représentants élus des résidents, familles et personnels, en présence de l'organisme gestionnaire, d'échanger sur le fonctionnement de la structure et de donner un avis sur les décisions concernant la vie collective de l'établissement. Élu pour 3 ans, il se réunit au moins trois fois par an.



RÉSIDENCE FERRIÉ

LAV

WWW.LAVAL.FR

**EHPAD DU CCAS DE LAVAL
RESIDENCE FERRIÉ**

43, rue Avicenne
53000 Laval
T. 02 53 74 23 23
residence.ferrie@laval.fr

Centre Communal d'Action Sociale de Laval (CCAS)

Organisme gestionnaire de l'EHPAD
(établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes)
10, place de Hercé - Bp 11303
53013 Laval cedex
T. 02 43 49 47 00
servicesauxpersonnes@laval.fr

VAJ

CENTRE COMMUNAL
ACTION SOCIALE

LIVRET D'ACCUEIL EN EHPAD

RÉSIDENCE HESTIA ALEXANDRE L'HOSTE



... Laval à vos côtés au fil de la vie...

LAV

SOMMAIRE

LA RÉSIDENCE HESTIA

L'environnement	4
Les locaux	4
L'équipe	5
La démarche qualité	5

LES MODALITÉS D'ADMISSION

L'hébergement permanent	6
L'hébergement temporaire	7
L'accueil de jour	8

VIVRE À HESTIA

La restauration	9
L'entretien du logement et du linge	9
Les activités et loisirs	9
La salle multi sensorielle	10
Les soins	10
Le courrier	10
Le culte	11
La protection des biens	11
Le conseil de la vie sociale	11





AVANT-PROPOS



Vieillir, c'est franchir de nouvelles étapes et parfois faire des choix difficiles comme celui de quitter son domicile et de vivre dans un nouveau « chez soi ».

Vieillir en établissement ne doit pas empêcher chacun de bien vivre avec ses valeurs, ses idées, son histoire, son vécu personnel, dans un contexte et un cadre de vie qui évoluent, avec des besoins différents.

Vieillir est une réalité. Bien vieillir est une priorité.

Les trois établissements pour personnes âgées gérés par le CCAS de la Ville de Laval sont beaucoup plus que des lieux de vie et de soins. Ce sont des lieux d'échanges, de rencontres et de découvertes, des lieux où le personnel est à l'écoute des résidents et de leurs familles.

Je sais pouvoir compter sur les équipes de soins, d'hébergement et d'animation de ces trois structures qui mettent tout en oeuvre pour proposer à chacun, non pas un simple séjour mais un véritable projet de vie de façon à ce que chacun se sente réellement chez soi au sein de l'établissement.

A Hestia, à l'Epine ou à Port Val, une équipe de professionnels qualifiés vous accueillera en privilégiant constamment un accompagnement individualisé et de qualité.

Au fil des pages de ce livret, vous trouverez toutes les clés et tous les outils pour mûrir votre décision et la prendre en toute connaissance de cause.

Gwendoline Galou

Adjointe au maire en charge des solidarités, des seniors et de la santé
 Vice-présidente du CCAS

François Zocchetto

Maire de Laval
 Président du CCAS



LA RESIDENCE HESTIA

La résidence Hestia est l'une des trois résidences médicalisées EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) administrées par le Centre Communal d'Action Sociale, établissement public communal, dont le maire de Laval est le président.

L'ENVIRONNEMENT

La résidence Hestia est située au centre-ville de Laval, près du quartier de la cathédrale et du jardin de la Perrine. L'établissement a ouvert ses portes le 1^{er} janvier 2004. Il partage ses locaux avec la crèche l'Île aux Epices située au rez-de-jardin.

La résidence est desservie par le T.U.L., avec les lignes F, E et G.

LES LOCAUX

LES ESPACES PRIVATIFS

D'une capacité de 42 places dont 5 chambres d'hébergement temporaire, elle propose également 5 places d'accueil de jour pour les personnes âgées dépendantes et/ou atteintes de la maladie d'Alzheimer ou autres maladies apparentées.

La résidence dispose de 33 logements (27 m²) et de 2 T2 (47 m²) répartis sur 3 niveaux et reliés par un ascenseur.

Pour votre confort, tous les logements sont équipés :

- > d'une sonnette d'appel,
- > d'une prise télévision,
- > d'une prise téléphone.

Le logement se compose :

- > d'une salle de bains avec douche, lavabo et wc surélevé,
- > d'une penderie.

La résidence fournit un lit médicalisé. Pour créer votre cadre de vie, vous pourrez apporter vos meubles et objets personnels, en concertation avec la direction et en fonction de la surface de votre logement.



LES ESPACES COLLECTIFS

Répartis en grande majorité au rez-de-chaussée, ils se composent :

- > d'une salle de restaurant,
- > d'une tisannerie à chaque étage,
- > d'une salle d'animation (accueil de jour),
- > d'un salon de coiffure et de pédicurie.

Un petit jardin à l'extérieur est à partager avec les enfants de la crèche.

L'ÉQUIPE

L'équipe de la Résidence Hestia c'est une équipe de professionnels qualifiés composée de personnels :

- > **médical** : médecin coordonnateur
- > **paramédical** : infirmière coordinatrice, infirmières, assistants de soins en gérontologie, aides-soignants, agents polyvalents, ergothérapeute et psychologue
- > **d'animation** : animatrice, auxiliaire de vie
- > **de restauration et d'hébergement** : cuisiniers, agents de restauration et d'entretien des locaux
- > **administratif** : directeur, responsable ressources, secrétaire.

LA DÉMARCHE QUALITÉ

La résidence s'engage, en conformité avec les normes de sécurité en vigueur et dans le respect des principes et droits élémentaires de la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante :

- > dans une démarche qualité garantissant à toute personne accueillie ainsi qu'à ses proches les meilleures conditions de vie, d'accompagnement et de soins,
- > à faire en sorte que la qualité des prises en soins repose sur une transparence du fonctionnement de l'institution, clairement définie dans le projet institutionnel, le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour.

À cet effet, une convention tripartite pluriannuelle signée entre le Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le président du Conseil général et l'établissement, en définit les conditions de fonctionnement.



LES MODALITÉS D'ADMISSION

L'HÉBERGEMENT PERMANENT

L'établissement reçoit des personnes ou des couples âgés d'au moins 60 ans. Une priorité est donnée aux habitants de Laval ou en demande de rapprochement familial.

Pour s'inscrire sur la liste d'attente, il faut remplir un formulaire unique d'inscription en EHPAD, à compléter dans l'une des trois résidences du Centre Communal d'Action Sociale, et un dossier médical à faire compléter par le médecin traitant.

L'admission est ensuite prononcée par le directeur de l'établissement après avis du médecin coordonnateur et sur décision de la commission d'admission du Centre Communal d'Action Sociale dont la mission est de vérifier l'adéquation entre les capacités d'accueil de la structure et les besoins de la personne âgée (aide et accompagnement, soins...).

Dès votre arrivée, il vous sera demandé de compléter un dossier administratif et de signer :

- > le contrat de séjour, auquel est joint le règlement de fonctionnement,
- > un engagement de paiement.

LES TARIFS ET PRESTATIONS

La redevance mensuelle, révisable tous les ans, est payable à terme échu. Son montant est fixé par le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale après approbation du Conseil général.

La redevance comprend :

D'une part, la tarification hébergement incluant :

- > le loyer,
- > la restauration,
- > les charges (eau, électricité, chauffage...),
- > l'entretien du logement et du linge,
- > les animations (à l'exception des sorties),
- > le linge de lit et le linge de toilette.

D'autre part, la tarification dépendance établie en fonction de votre degré d'autonomie, incluant :

- > les protections liées à l'incontinence,
- > une partie des frais de personnel prenant en charge l'aide et les soins au quotidien.

LES AIDES FINANCIÈRES

Vous pouvez bénéficier :

- > de l'allocation personnalisée au logement (APL) selon vos ressources
- > de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) si vous êtes classé(e) en GIR 1 à 4. Cette allocation est versée directement au CCAS, par le Conseil général sous certaines conditions. Quel que soit le degré de dépendance, un ticket modérateur dépendance reste à votre charge.

Les dossiers de demande vous sont remis par l'établissement à votre entrée.

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale départementale. Le dossier est à constituer auprès du CCAS de Laval (T. 02 43 49 47 47).

L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

D'une durée d'une semaine à 1 mois renouvelable deux fois, le séjour temporaire contribue au soutien à domicile des personnes en soulageant les aidant familiaux et répond aux difficultés passagères que peuvent rencontrer les personnes âgées : absence momentanée de la famille ou de l'entourage, isolement, inadaptation ou inconfort du logement, dégradation momentanée de l'état de santé, sortie d'hôpital...

La résidence dispose de 5 chambres meublées avec salle de bain, comprenant un lit, un chevet, une chaise, une télévision, un téléphone (prestation payante) et une penderie.

LES TARIFS

Ils sont identiques à ceux de l'hébergement permanent.

LES AIDES FINANCIÈRES

Vous pouvez bénéficier :

- > d'une participation du Conseil général si vous bénéficiez de l'Allocation personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile.
- > de l'Allocation Personnalisée au Logement selon vos ressources, moyennant un délai de carence d'un mois.



LES MODALITÉS D'ADMISSION

L'ACCUEIL DE JOUR

Ouvert du lundi au vendredi de 12h à 17h, sauf le mercredi, ce service reçoit des personnes de l'extérieur atteintes de déficience cognitive (type Alzheimer ou maladie apparentée...).

Les objectifs de l'accueil de jour sont :

- > d'apporter de l'aide aux aidants ;
- > de permettre aux personnes isolées de retrouver une ambiance chaleureuse avec proposition d'activités adaptées (mémoire, gestuelle...) ;
- > de maintenir une socialisation, des repères spatio-temporels, une autonomie.

LES TARIFS ET PRESTATIONS

L'accueil se fait dès le temps des repas à midi ou à 14h (sans le transport). Divers ateliers et activités encadrés par des professionnels sont proposés afin de stimuler votre mémoire. Le transport peut être pris en charge pour les usagers résidant à Laval ou dans son agglomération.

Les tarifs, révisables chaque année, sont fixés par le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

LES AIDES FINANCIÈRES

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile.

POUR EN SAVOIR PLUS

La direction de l'établissement se tient à votre disposition pour tout complément d'information, ou suggestions éventuelles dans le but de contribuer à l'amélioration du service rendu.



VIVRE À HESTIA

Chacun peut participer aux activités proposées, recevoir des visites tout au long de la journée.

LA RESTAURATION

Les repas sont servis en salle à manger, à l'exception des petits déjeuners servis dans les logements.

Les repas sont préparés sur place par une équipe de cuisiniers.

L'élaboration des menus respecte les souhaits des résidents recueillis lors de la commission menus. Certains régimes sont pris en compte sur prescription médicale. Tous les jours, un goûter est proposé vers 15h30.

Le restaurant est ouvert aux personnes âgées de l'extérieur selon disponibilité, y compris aux parents et amis en prévenant quatre jours à l'avance.

L'ENTRETIEN DU LOGEMENT ET DU LINGE

L'établissement assure le ménage des logements. Les petites réparations afférentes au logement sont effectuées par un agent d'entretien.

Votre linge est entretenu par un prestataire extérieur à l'exception du linge très fragile. Les draps et serviettes de toilette sont mis à disposition et entretenus par une société de blanchisserie.

Ces prestations sont comprises dans le prix de journée.

LES ACTIVITÉS ET LOISIRS

Les animations s'articulent autour de moments forts tout au long de l'année : fêtes du calendrier, anniversaires, rencontres inter-établissements, rencontres avec les enfants (accueils de loisirs, écoles...) selon un programme mensuel affiché dans le hall de la structure.



VIVRE À HESTIA

Des loisirs collectifs sont proposés très régulièrement :

- > travaux manuels,
- > ateliers mémoire,
- > gymnastique douce, chant,
- > atelier informatique,
- > sorties,
- > spectacles,
- > jeux de société,
- > lecture du journal.

LA SALLE MULTI SENSORIELLE

Espace de stimulations sensorielles (visuelles, sonores, tactiles), la salle multi sensorielle permet au personnel de proposer aux résidents des temps de détente et d'écoute individualisés.

LES SOINS

Vous conservez le libre choix de votre médecin et de votre kinésithérapeute. Les médicaments sont délivrés par une pharmacie conventionnée avec l'établissement afin de sécuriser leur préparation. Néanmoins, le résident pourra conserver le pharmacien de son choix dans certains cas en accord avec l'établissement.

Jour et nuit, l'équipe paramédicale se relaie pour assurer une présence et des soins de qualité. Les rendez-vous médicaux extérieurs et l'organisation du transport sont gérés par les infirmières de l'établissement. Seules les infirmières de l'établissement peuvent intervenir auprès de vous selon la prescription de votre médecin traitant.

LE COURRIER

Il est distribué chaque jour dans votre boîte aux lettres.

Une boîte courrier départ est à votre disposition à l'intérieur de l'établissement et relevée chaque jour.

LE COIFFEUR ET LE PÉDICURE

Ils interviennent à votre demande et sont directement rémunérés par vous. Les rendez-vous peuvent être pris auprès du personnel ou à l'accueil.

LE CULTE

Un service religieux a lieu deux fois par mois dans la salle de l'accueil de jour.

LA PROTECTION DES BIENS

Il est demandé aux résidents de souscrire une assurance responsabilité civile personnelle et une assurance des biens mobiliers.

Les objets de valeur ou moyens de règlement peuvent être déposés au coffre de l'établissement dans le respect de la procédure prévue par le code de la santé publique.

L'établissement ne saurait être tenu responsable en cas de perte, vol ou dégradation des valeurs ou objets de valeurs détenus par le résident.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le conseil de la vie sociale permet aux représentants élus des résidents, familles et personnels, en présence de l'organisme gestionnaire, d'échanger sur le fonctionnement de la structure et de donner un avis sur les décisions concernant la vie collective de l'établissement. Élu pour 3 ans, il se réunit au moins trois fois par an.



RÉSIDENCE HESTIA
56, rue Croix de Pierre
53000 LAVAL

LAV

WWW.LAVAL.FR

RÉSIDENCE HESTIA

56, rue Croix de Pierre
53000 Laval
T. 02 53 74 13 50
residence.hestia@laval.fr

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Organisme gestionnaire de l'EHPAD
(établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes)
Services aux personnes
10, place de Hercé - BP 11303
53013 Laval cedex
T. 02 43 49 47 25
servicesauxpersonnes@laval.fr